

# Les nouveaux enjeux de la connaissance fournisseurs pour les établissements financiers

Au même titre que la connaissance client (KYC), la connaissance des fournisseurs (KYS) devient une composante réglementaire à part entière, une préoccupation et un enjeu majeur des établissements. Cela suppose un renforcement de la surveillance des fournisseurs, à l'entrée en relation et pendant toute la relation d'affaires, sur des critères complémentaires à analyser et à suivre.



Nicolas Vetriak, président fondateur



Christine Wrucka, directrice

## SUR LES AUTEURS

Nicolas Vetriak, président fondateur de Novamins, est ingénieur et titulaire d'un MBA en Finance Internationale, diplômé de l'ENPC. Il dispose d'une longue expérience, d'abord dans des fonctions à responsabilités opérationnelles en *risk management* puis dans le conseil en stratégie et organisation, avec la donnée au cœur de ses interventions.

Christine Wrucka, directrice de practice chez Novamins, est de formation informatique. Après un parcours de responsable de projets informatiques au sein d'un grand compte bancaire, Christine intervient depuis plus de vingt ans dans le conseil pour le secteur financier, en lien avec l'activité réglementaire, la gestion des risques et le contrôle.

## Une évolution réglementaire

Depuis la parution des lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne (ABE/EBA) sur l'externalisation le 25 février 2019 (EBA/GL/2019/02), les prestations de services externalisées au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne se trouvent encadrées de façon élargie, avec plusieurs novations.

La mise en œuvre de ces nouvelles exigences, au 30 septembre 2019 pour les nouveaux contrats ou les contrats renouvelés à compter de cette date, et au 31 décembre 2021 pour le stock de contrats en cours, a précipité les établissements dans la révision de leur dispositif de pilotage des externalisations pour une gouvernance holistique impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Outre la nécessité de réviser la qualification des prestations externalisées pour garantir le recensement exhaustif des prestations critiques ou importantes au sens de l'EBA qui doivent être déclarées à l'ACPR, outre l'élargissement des exigences de surveillance des prestations externalisées en extra-groupe à la surveillance des prestations externalisées en intra-groupe, les exigences de surveillance des fournisseurs sont également étendues.

## Les impacts opérationnels

Ces exigences de surveillance, comme toute application de la réglementation, doivent être proportionnées aux risques fournisseurs. Ainsi, une classification des fournisseurs doit être réalisée selon les critères de surveillance existants (financiers, administratifs, dépendance...), complétés de nouveaux critères tels que la détention

**« La fiabilité des données fournisseurs, un scoring adapté et un criblage efficace sont les bases de la surveillance »**

des agréments/autorisations nécessaires aux services promulgués par le fournisseur, la Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) ainsi que la réputation, la probité et les condamnations potentielles afin de répondre également aux exigences de la Loi Sapin 2. À ces critères devront s'ajouter des indicateurs de surveillance sur la capacité du fournisseur à gérer les risques opérationnels inhérents à la nature des activités que l'établissement lui délègue afin d'en attribuer le scoring adapté.

Ces nouveaux enjeux nécessitent également une gouvernance et une organisation

adaptées avec une répartition claire des rôles et des responsabilités des différentes fonctions (achats, conformité, risques, juridique, sécurité...); dans la plupart des établissements, les directions achats se retrouvent ainsi en première ligne du fait des dispositifs existants et de leur relation historique avec les fournisseurs.

Il convient en outre de veiller à l'adéquation du dispositif de contrôle avec ces nouvelles exigences, ce qui nécessite le plus souvent de revoir la couverture de la première et la seconde ligne de défense sur l'ensemble du processus de KYS.

En outre, un outillage adapté est à prévoir pour vérifier les nouveaux critères de surveillance grâce au criblage des fournisseurs sur les listes sanctions, Personnes politiquement exposées (PPE) et informations médiatiques négatives issues de *data providers*; la capitalisation sur l'expérience acquise en Sécurité financière et la connaissance client (KYC) est un moyen d'en faciliter la mise en œuvre.

Toutefois, les outils et les *data providers* ne sont en général pas les mêmes que ceux utilisés pour la Sécurité financière, ce qui suppose pour certains établissements de se doter d'une nouvelle solution. Des études sont, par ailleurs, en cours sur la place, pour mutualiser le criblage des

## LES POINTS CLÉS

Pour répondre au renforcement des exigences réglementaires sur les prestations externalisées, les établissements financiers se doivent d'améliorer la connaissance de leurs fournisseurs.

- Adopter une gouvernance holistique du processus de connaissance fournisseurs (KYS) s'insérant plus globalement dans le dispositif de gestion de l'outsourcing.
- Détenir un référentiel fournisseurs fiabilisé nécessitant un recensement exhaustif et une revue qualité des informations les concernant.
- Disposer d'une classification et d'un *scoring* des fournisseurs afin de définir un niveau de surveillance en adéquation avec leur niveau de criticité.

fournisseurs majeurs communs à plusieurs établissements et ainsi permettre de mutualiser les coûts.

## La mise en œuvre

Au-delà d'un recensement exhaustif des contrats de prestations externalisées en cours, la qualité des informations fournisseurs détenues par l'établissement, dont une recherche des dirigeants et bénéficiaires effectifs ainsi que de l'actionnariat du fournisseur, est un enjeu majeur pour une surveillance efficace.

La performance du processus de criblage, à l'entrée en relation et durant la relation, repose avant tout sur la correcte connaissance des fournisseurs, ce qui peut être plus ou moins complexe lorsqu'il s'agit de fournisseurs établis dans des pays hors du territoire national et notamment dans les pays tiers (hors UE). S'appuyer sur les référentiels fournisseurs existants peut être des plus utiles pour le KYS.

Cette performance repose également sur le traitement des alertes issues de ce

criblage et des plans d'action à mettre en œuvre. Ce traitement peut s'avérer important du fait du nombre conséquent de fournisseurs au sein de chaque établissement. L'outil, calibré à la juste mesure des exigences et du volume des fournisseurs, est déterminant pour industrialiser le processus récurrent de criblage. Il est aussi nécessaire de mettre en place un processus d'escalade lorsque des alertes de criblage sont avérées, afin de décider de la poursuite (ou non) de la relation avec le fournisseur. Toutefois, en pratique, cette décision est complexe à prendre et à mettre en œuvre selon la criticité des prestations et la substituabilité du fournisseur.

Enfin, la mise en œuvre du dispositif KYS suppose d'appréhender globalement la gestion des données afférentes aux fournisseurs et utilisées à tous les niveaux du processus (inventaire, données financières, données sur les dirigeants et bénéficiaires effectifs, données issues du criblage...). Cela suppose la mise en place d'une gou-

vernance transversale des données du KYS et de leurs usages intégrant l'ensemble des parties prenantes (achats, conformité, risques juridiques...). Cette gouvernance est clé pour assurer la qualité, la pertinence et l'exhaustivité des données du KYS.

## Le KYS : apparition de nouveaux acteurs/nouveaux services

À date, la connaissance administrative des fournisseurs est majoritairement déléguée par les établissements, à des prestataires historiques qui se chargent de collecter les documents et les transmettre, sur les plateformes achats des établissements. Les nouveaux critères de surveillance constituent une manne de nouveaux services sur lesquels se positionnent les prestataires historiques, mais également de nouveaux acteurs notamment les *finTECHS*. Deux typologies de nouveaux services se dessinent ainsi :

- La mise en œuvre de *workflows* entre la collecte des informations fournisseurs et les outils de criblage qui sont à la main des établissements permettant ainsi, grâce à un paramétrage défini avec l'établissement, d'établir automatiquement un premier *scoring* de risques, *scoring* affiné si besoin par des investigations complémentaires;
- La délégation d'investigations approfondies, au cas par cas, à des prestataires suite à des alertes du criblage, pour des recherches de personnes liées ou de réseaux, notamment quand les fournisseurs sont établis dans des pays tiers.

Il reste encore du chemin à parcourir pour industrialiser, voire mutualiser le traitement de la connaissance fournisseurs. L'échéance du 31 décembre 2021 pour la mise en conformité du dispositif avec la réglementation doit être vue comme une opportunité de rationalisation de ces processus et les nouveaux acteurs/nouvelles technologies pourraient être une aide significative. ♦

